

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 26 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Romagne sous les côtes, après convocation légale, en date du 21 avril 2021 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ M. BRELLE François
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. PROT Patrice (pouvoir transmis à Mme POSTAL)
- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne

Participants non élus :

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ Mme Florence BREUIL
- ✓ M. Anthony BONTEMPS,

Le Président remercie Mme FAUQUENOT d'accueillir le bureau dans sa commune.

Le Président souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux élus du Bureau suite à l'extension de celui-ci décidé lors du précédent Conseil.

Il rappelle la démarche de gestion actuelle des dossiers : réunion en alternance tous les quinze jours des VP ou du bureau (soit une réunion par mois) chacun. La réunion des VP permet le suivi des dossiers courants de la collectivité, celle du bureau permettra de traiter certains dossiers plus spécifiques.

Le Président rappelle le bon déroulé de la journée de vaccination « aller vers » tenue vendredi sur les deux Maisons de Santé du territoire : plus de 250 personnes ont pu en bénéficier.

Le Président indique également le bon déroulé de cette journée de rentrée scolaire.

Le Président rappelle le besoin de délibérer au niveau communal sur la prise de compétence mobilité ainsi que la désignation d'un membre de la CLECT.

Concernant la validité des délibérations des communes s'opposant au transfert de la compétence en matière d'élaboration du PLU, afin de tenir compte des délibérations d'opposition intervenues avant le 1^{er} janvier 2021, le délai dans lequel au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population peuvent s'opposer au transfert à la communauté de communes de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale court du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

En conséquence, les délibérations des communes s'opposant à ce transfert intervenues entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020 sont valables.
Les communes n'ayant pas délibéré peuvent encore le faire.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. CARLU Jean Baptiste ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Choix sur le lieu de suppression d'un poste au RPI du Bois Brûlé.
2. Point sur la communication de la CCDS (Actu, livret des services, ...).
3. Information sur la mise en place du PTRTE (pacte territorial de relance et de transition écologique) et du plan de relance de l'Etat.
4. Questions diverses.

1. CHOIX SUR LE LIEU DE SUPPRESSION D'UN POSTE AU RPI DU BOIS BRULE

AFFAIRE N° 2021-04-26-01

Suite à la décision prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Meuse (DASEN) de fermeture de la troisième classe de l'école de Billy sous Mangiennes, les élus de la commune ont demandé que par solidarité la fermeture puisse être effectuée à l'école de Mangiennes.

Après concertation avec les élus de la Commune de Mangiennes cette proposition n'a pas retenue leur aval. Il a donc été décidé de mener des concertations à l'échelle de toutes les communes du RPI.

Une première réunion avec les élus des 5 communes du RPI s'est tenue le 24 mars 2021.

Une deuxième réunion s'est tenue le 20 avril dernier afin d'étudier plus précisément la répartition des effectifs et la provenance des élèves.

A l'issue de ces deux réunions il apparaît que les deux communes maintiennent leur position de ne pas voir fermer une classe sur leur commune.

Il convient donc de décider entre la suppression d'une classe à l'école de Billy ou à l'école de Mangiennes.

Le Président propose la mise au vote de cette décision à bulletin secret.

Mme BERTIN Célia, élue à Mangiennes ne prend pas part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés [a - b - c] : 14
- e) Majorité absolue : 8

LIEU DE FERMETURE	NOMBRE DE VOIX
Ecole de Billy	13
Ecole de Mangiennes	1

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt,
Vu le résultat des votes présentés ci-dessus,
Considérant la nécessité de trancher sur le lieu de fermeture d'une classe au sein du RPI du Bois Brûlé,
Le bureau décide de maintenir la fermeture de la classe prévue par le CDEN à Billy sous Mangiennes.

2. POINT SUR LA COMMUNICATION DE LA CCDS

En préalable, le Président rappelle la gestion des correspondants locaux de l'Est Républicain : un courrier du directeur de l'Est Républicain a été transmis à la CCDS indiquant que le référent est M. MANIET, charge à lui de transmettre aux autres correspondants.

La Communauté de Communes a mis en place depuis sa création de multiples supports de communication avec différentes cibles pour permettre à chacun d'avoir accès à une information de qualité.

1. Damvillers Spincourt Actu : informer les administrés des actions menées par la CODECOM et sur le territoire.
2. Site internet : donner un maximum d'informations aux usagers concernant les compétences et services de la CODECOM.
3. Intranet : fournir une base de documents d'accès facile aux élus.
4. Facebook : Diffuser des informations rapidement.
5. Newsletter : Tenir informés les élus sur l'évolution des dossiers plus fréquemment.
6. Calendrier des manifestations : Transmettre les contacts utiles et promouvoir les manifestations locales auprès des administrés.
7. A venir :

Panneaux numériques :

Mise en place de panneaux d'informations sur les axes du territoire : entrée de Damvillers (sens Etain/Montmedy), Dommery-Baroncourt (sens Boulogny/Eton) et Spincourt, place Louis Bertrand (sens Etain/Longuyon).

Application numériques :

Déploiement d'une application numérique dédiée aux habitants capable de reprendre les contenus des autres supports de communication, envoyer des notifications à la population... Elle pourra également permettre aux usagers de faire remonter directement des informations (problème de voirie, éclairage public...).

3. INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU PTRTE (PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE) ET DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉTAT

En préalable le Président indique qu'une réunion en visio-conférence vient de se dérouler avec la Préfecture, la Région, le Département et les EPCI du territoire (avec les PETR) pour le lancement de la démarche.

Le Président présente le dispositif des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) :

Il s'agit d'un outil transversal au service de la relance et de la reconquête des territoires, qui a vocation à s'inscrire dans le long terme sur la durée des mandats locaux.

C'est une démarche spécifique au Grand Est pour mutualiser des financements grâce à un partenariat inédit Etat-Région. Il permet de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens.

Les PTRTE déclinent localement les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans les territoires.

Ces PTRTE concernent l'ensemble des territoires du Grand Est, à l'échelle des EPCI ou des territoires de projets (PETR/Pays). Le fait de signer un Pacte à l'échelle du PETR ne signifie pas que les opérations y figurant sont portées par le PETR lui-même. Communes-membres, EPCI et acteurs privés peuvent nourrir le Pacte avec leurs projets.

Ensuite le Président présente les apports des PTRTE pour les territoires du Grand Est.

Le PTRTE permet une convergence progressive des contractualisations préexistantes : il reprend les contrats que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement. Les éléments constitutifs d'un PTRTE sont :

- La stratégie de développement du territoire qui doit synthétiser les éléments existants et résultant des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser, enrichir. Les choix et l'enrichissement de cette stratégie doivent s'appuyer sur le bilan écologique du territoire et sur tout autre état des lieux des enjeux actualisés (SCoT, PCAET, éclairage socio-économique post crise COVID, etc.).
- Le vivier de projets matures, en cours et les projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme.

Exemples de thématiques pouvant figurer dans les pactes :

- Amélioration du cadre de vie et des services de proximité.
- Soutien aux centralités rurales et urbaines en lien avec les programmes de l'Etat « Action coeur de ville » et « Petites villes de demain ».
- Digitalisation/modernisation des commerces.
- Ancrage territorial des activités et des emplois.
- Structuration de filières.
- Soutien à la vie associative de proximité.
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs.
- Développement des énergies renouvelables.
- Accompagnement des grands projets d'investissement touristique.
- Soutien aux structures réseaux dans le domaine de la culture.

Un PTRTE est évolutif : enrichissement de la stratégie, émergence de nouveaux projets ou partenariats sont intégrés « au fil de l'eau » dans le PTRTE, sans procédure d'avenant.

Enfin le Président indique quels sont les engagements de la Région.

- Accompagner la démarche en proximité.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'inventaire des projets.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fonds territorial d'accompagnement des territoires.

Le plan de relance exceptionnel « France Relance » de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux :

- ↳ L'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable,
- ↳ La compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés,
- ↳ La cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

Il s'inscrit dans la continuité du plan de soutien aux entreprises et aux salariés pour faire face à la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19.

40 milliards d'euros du plan seront financés par l'Union européenne grâce à un accord historique.

L'accord régional de relance Grand Est 2021 – 2022

Cet accord, qui vise à organiser l'action conjointe de l'Etat et de la Région en faveur de la relance du territoire, permettra de mobiliser 1,25 milliard d'euros (Etat : 631,6 millions d'euros – Région Grand Est : 623 millions d'euros). Il porte sur :

- ↳ des mesures à effet immédiat à travers les opérations de rebond et le fonds de résistance,
- ↳ des mesures à moyen terme, en particulier sur les mobilités (avenant au CPER 2015-2020), la mise en œuvre du Business Act Grand Est, la déclinaison en région du Plan France Relance, ainsi que le déploiement de mesures spécifiques faisant suite à l'évolution de la situation économique et sociale en Grand Est. Par cet accord de relance et ce cadre stratégique pour le prochain CPER, la Région Grand Est et l'Etat unissent leurs moyens pour une relance durable par les territoires. Ce nouveau dialogue avec les collectivités locales prendra dès cet été la forme d'une centaine de Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) pour couvrir le Grand Est et accompagner tous les territoires dans la relance et la reconquête. Le PTRTE est un contrat intégrateur, souple et évolutif qui a vocation à simplifier et rendre lisible l'action publique au service du développement des territoires, quel que soit le domaine

d'intervention. Ainsi la Région met en œuvre près de 140 dispositifs au service des projets des territoires qui seront identifiés dans les PTRTE pour un montant de près de 2 milliards d'euros sur la période 2021/2027. Les Maisons de Région en proximité avec les acteurs du territoire, qui travaillent en lien très étroit avec les préfetures de département, sont la porte d'entrée de cette politique co-animée par l'Etat et la Région.

- ✎ des moyens financiers dédiés au Plan de Relance 2021-2022, parmi lesquels la régionalisation de ce Plan via la dotation de l'Etat de 16 milliards d'euros à destination des collectivités, 45 millions d'euros de l'Etat afin de garantir au Grand Est une plus forte capacité financière d'investissement en 2021 et plus de 300 millions d'euros en faveur de dispositifs et de fonds de relance européens (REACT-EU, Fonds de Transition Juste, FEADER). Au total, ce sont près de 3 milliards d'euros d'investissements qui seront injectés dans l'économie régionale. En 2021, le niveau d'investissement dépassera 1,1 milliard d'euros.

Suite aux échanges, la question de la remontée des projets communaux est levée : quels types de dossiers doivent remonter dans le cadre des PTRTE ? Une sollicitation sera menée avec les services de la Préfecture et de la Région à ce sujet.

4 QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle la situation relativement tendue depuis le début d'année en service administratif avec plusieurs arrêts de longue durée.

La situation reste compliquée compte-tenu de leur durée et du manque de visibilité sur le long terme.

Aussi il sera proposé le recrutement d'un agent administratif en renfort de l'équipe actuelle sur 21H (en lien avec deux communes du territoire en recherche de main d'œuvre).

M. CAPUT indique que le recrutement pour le remplacement du technicien rivière est en cours avec le CDG en partenariat avec la CC d'Etain mais les premiers entretiens ne sont pas concluants il sera sans doute nécessaire de relancer une consultation.

Mme FAUQUENOT indique qu'un travail est en cours sur les chemins de randonnée avec diverses communes du territoire. Les travaux du Camps Marguerre sont en cours de finalisation et vont être réceptionnés prochainement.

M. TRINOLI indique avoir rencontré des habitantes de Bouligny voulant créer une Maison d'Assistants Maternelles sur le secteur de Dommary Baroncourt. Il rappelle qu'une étude des besoins va être sollicité à la CAF dans le cadre d'un projet de micro-crèche.

M. TRINOLI fait également un point sur les fréquentations périscolaires des mercredis récréatifs qui restent très faibles et bien en deçà des prévisions de la rentrée (basée sur une enquête auprès des familles). Il sera proposé de planifier l'ouverture des services l'année prochaine sur la base de contrats d'inscriptions sur une période fixe (trimestrielle ou annuelle) pour donner plus de visibilité à la CCDS.

La séance est levée à 20H15.

Ordre du jour :

1. Choix sur le lieu de suppression d'un poste au RPI du Bois Brûlé.
2. Point sur la communication de la CCDS (Actu, livret des services, ...).
3. Information sur la mise en place du PTRTE (pacte territorial de relance et de transition écologique) et du plan de relance de l'Etat.
4. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne		MAZET Thierry	
BRELLE François		MICHELS Julien	
BERTIN Célia		MISSLER Jean Marie	
CAPUT Christophe		PERIGNON Alain	
CARLU Jean-Baptiste		POSTAL Anne	
FAUQUENOT Evelyne		PROT Patrice	
GEORGES Denis		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		TRINOLI Massimo	
JACQUE Philippe			

